

LE PLAN D'ACTION COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Enrayer la diminution de la biodiversité
à l'horizon 2010 et au-delà

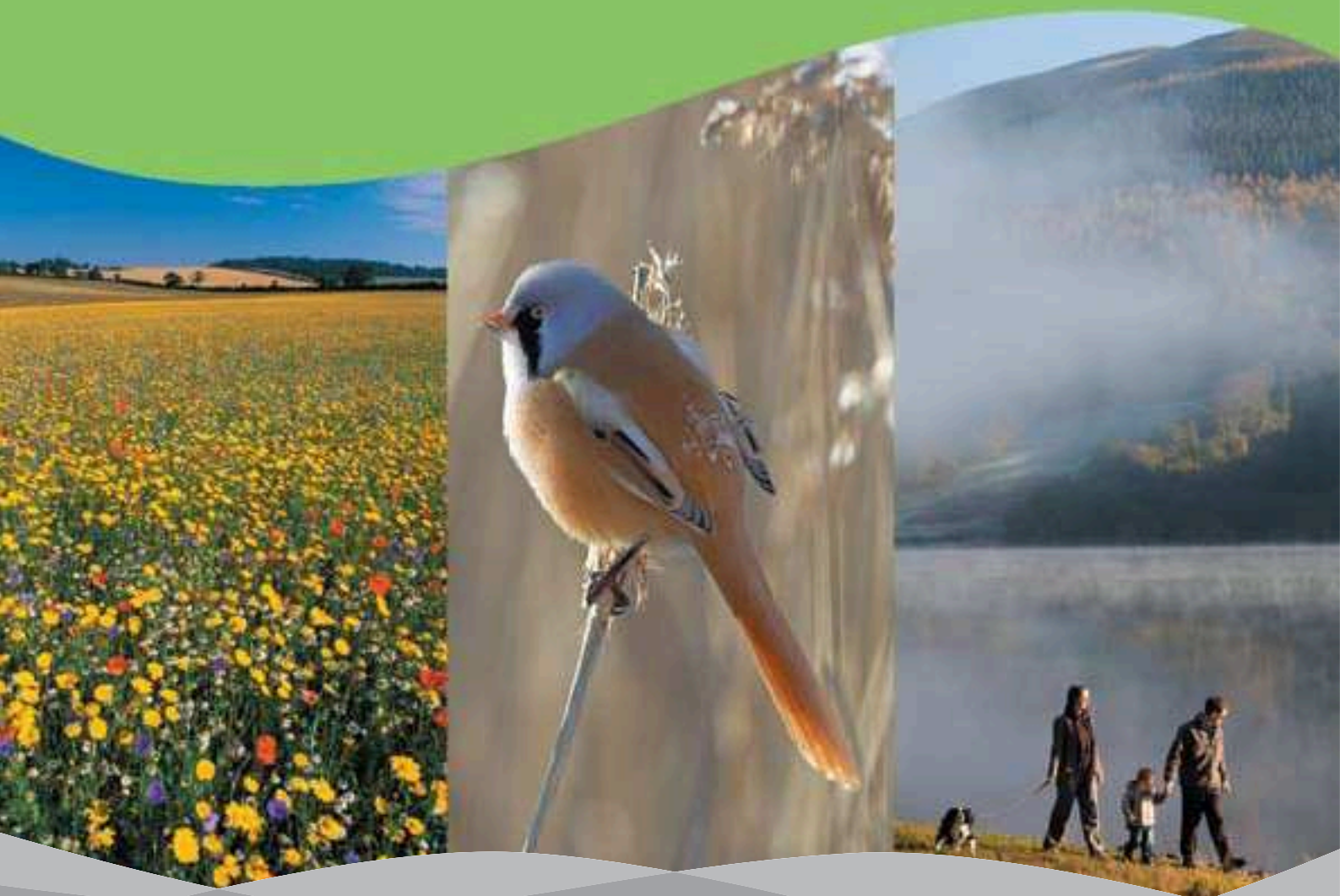


Table des Matières

Editorial	3
LE PLAN D'ACTION COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ	
Diminution de la biodiversité, pourquoi est-elle importante ?	4
Le Plan d'action communautaire en faveur de la biodiversité : renforcer l'engagement de l'Europe à l'horizon 2010	6
DOMAINE POLITIQUE N°1 : LA BIODIVERSITÉ DANS L'UE	
Plan d'action Objectif 1: Préserver les principaux habitats et espèces de l'UE	8
Plan d'action Objectif 2: Préserver la biodiversité dans les zones rurales de l'UE non protégées	10
Plan d'action Objectif 3: Préserver la biodiversité dans l'environnement marin de l'UE non protégées	14
Plan d'action Objectif 4: Intégrer la biodiversité dans l'aménagement et le développement territorial	16
Plan d'action Objectif 5: Réduire les effets des espèces allogènes envahissantes	18
DOMAINE POLITIQUE N°2 : L'UE ET LA BIODIVERSITÉ DANS LE MONDE	
Plan d'action Objectif 6: Renforcer l'efficacité de la gouvernance internationale	20
Plan d'action Objectif 7: Renforcer le soutien à la biodiversité dans l'aide extérieure de l'UE	20
Plan d'action Objectif 8: Réduire sensiblement les effets du commerce international	20
DOMAINE POLITIQUE N°3 : BIODIVERSITÉ ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	
Plan d'action Objectif 9 : Soutenir l'adaptation de la biodiversité au changement climatique	22
DOMAINE POLITIQUE N°4 : LA BASE DE CONNAISSANCES	
Plan d'action Objectif 10 : Renforcer notre base de connaissances	25
MESURES DE SOUTIEN	
Financement, Gouvernance, Partenariat, Sensibilisation	25
SUIVI	
Rapport sur l'état d'avancement d'ici à 2010 – et au-delà	26

LE PLAN D'ACTION COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ « Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà »

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne
Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'Internet via le serveur Europe (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des Publications officielles des Communautés européennes, 2008
ISBN 978-92-79-08073-9

© Communautés européennes, 2008

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source. Toutes les photos sont sous copyright et ne peuvent être utilisées à d'autres fins que la présente publication sans l'autorisation écrite expresse des auteurs.

Imprimé en Belgique



Imprimé sur papier recyclé ayant reçu l'éco-label européen pour le papier graphique (<http://ec.europa.eu/environment/ecolabel>)



La disparition de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique sont les deux défis majeurs qui se posent à l'humanité. Ils comportent, l'un comme l'autre, des effets potentiels dévastateurs sur notre environnement, santé et prospérité. Les écosystèmes en bonne santé régulent les inondations, absorbent les gaz à effet de serre et nous protègent des événements météorologiques extrêmes en augmentation, d'où leur importance vitale pour nous aider à réduire et à nous adapter aux effets du changement climatique.

La biodiversité en Europe est soumise à une immense pression – selon l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire, les écosystèmes en Europe ont souffert, plus que sur tout autre continent, de la fragmentation induite par l'homme. Une vaste partie de notre territoire est utilisée selon un mode intensif et les zones urbaines connaissent une expansion rapide au sein de l'espace rural. Au cours de ces 20 dernières années les zones bâties ont augmenté de 20%. D'où, le déclin brusque de près de la moitié de notre vie sauvage, et la dégradation et fragmentation de nos écosystèmes à haute valeur écologique sont dégradés ou fragmentés, minant leur capacité à soutenir le flux des services écosystémiques essentiels.

En 2001, l'Union européenne s'est fixée l'objectif ambitieux d'enrayer la perte de biodiversité d'ici à 2010. A l'échelle communautaire, la politique-cadre est désormais largement en place. D'importantes avancées ont été réalisées et les taux de diminution de la biodiversité présentent les premiers signes de ralentissement. Toutefois, le rythme et l'étendue de la mise en œuvre sont encore insuffisants pour atteindre l'objectif de 2010.

C'est pourquoi, l'UE a décidé de redoubler d'efforts, et en 2006 elle a initié un nouveau Plan d'action en faveur de la Biodiversité. Il fournit une réponse européenne stratégique pour lutter contre la perte de biodiversité et établit une série d'objectifs et d'actions spécifiques tant à l'échelle nationale que communautaire à l'horizon 2010. En dehors de l'attention portée à sa mise en œuvre, le Plan d'action plaide pour la pleine intégration des préoccupations en matière de biodiversité dans toutes les domaines d'intervention politique de l'UE : allant des politiques de développement territorial et rural, aux politiques de pêche et de coopération au développement avec le reste du monde.

L'établissement de partenariats est essentiel à cet égard : le Plan d'action reconnaît que le changement ne s'opérera que si tous les États membres et tous les secteurs de la société oeuvrent ensemble pour aider à respecter les objectifs du plan d'action, et partagent une part de responsabilité dans leur mise en application. Il est toutefois primordial de porter le regard au-delà de l'horizon 2010 – le respect du Plan d'action constitue une base essentielle contribuant à étayer l'élaboration élaborer et à modeler le cadre stratégique post 2010.

Cette brochure dégage les éléments directeurs du Plan d'action de l'UE en faveur de la biodiversité et résume ses dix objectifs principaux, en les illustrant par des exemples pratiques. Elle apporte la démonstration tangible de l'engagement ferme de l'Europe à enrayer la diminution de la biodiversité d'ici à 2010 – et au-delà.

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Stavros Dimas'.

Stavros Dimas
Commissaire européen chargé de l'Environnement



Ours brun, *Ursus arctos*, avec oursons, Laponie Finlande.

Diminution de la biodiversité: pourquoi est-elle importante ?

La biodiversité est importante pour de multiples raisons: éthique, émotionnelle, environnementale et économique. Elle est le fondement même de notre société et la base de notre réussite économique et de notre bien-être.

- Sur le plan **économique**, la biodiversité conditionne notre économie et notre qualité de vie. Elle est source de nombreux bénéfices économiques directs souvent peu reconnus et sous évalués.

À bien des égards, un écosystème fonctionne de façon analogue au système immunitaire de notre organisme. Jour après jour, il le protège des influences extérieures négatives, mais sitôt compromise, cette immunité s'appauvrit, et les conséquences sur notre santé sont souvent désastreuses. Il en va de même pour nos écosystèmes: un écosystème dégradé nous expose à des risques dont, en temps normal, nous serions tenus éloignés, de type inondation ou changement climatique. Qui plus est, le coût économique résultant de ces dommages dépasse en général largement les gains financiers tirés par les quelques individus ayant porté, au départ, préjudice aux écosystèmes.

- Sur le plan de **l'environnement**, la biodiversité fournit toute une panoplie de services écosystémiques utiles : la production de nourriture, de combustible, de matières premières pour la fabrication des vêtements et des médicaments, le maintien de la fertilité des sols, la régulation de la composition de l'air et du cycle de l'eau. Les écosystèmes contribuent également à réguler le climat, contrôler les inondations et les incendies, prévenir la dissémination des maladies et des fléaux, fertiliser les cultures et purifier l'eau.

Malheureusement, la valeur de ces services n'est souvent appréciée à sa juste valeur qu'une fois disparue. Les inondations en Europe, par exemple, ont connu une augmentation spectaculaire ces dernières années, souvent à cause de la pauvre conception des schémas de régulation

des cours d'eau, de pressions accrues sur les bassins hydrographiques et de la disparition des plaines inondables naturelles. Les coûts financiers et humains élevés y afférents mettent en point de mire l'immense valeur économique des systèmes de régulation naturels.

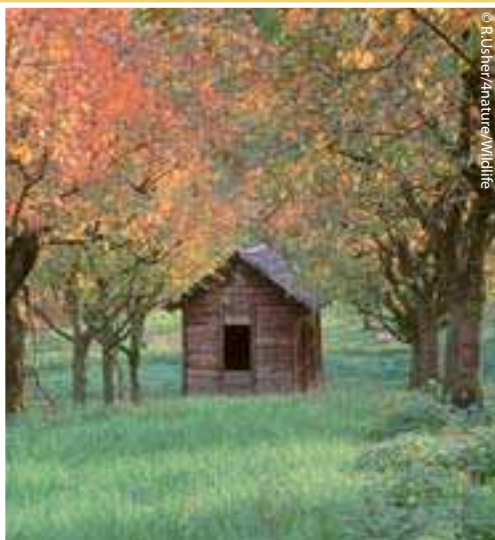
- Sur le plan **émotionnel**, la biodiversité a une valeur intrinsèque. Elle soutient notre identité culturelle, offre inspiration et réconfort spirituels, et joue un rôle important sur notre mental et bien-être physique.

Des études confirment que dans les espaces urbains où existent des espaces verts, la cohésion sociale tend à être plus élevée et les taux de délinquance significativement plus faible. Par ailleurs, les personnes qui fréquentent les espaces naturels se portent mieux et sont davantage enclines à pratiquer plus régulièrement des exercices physiques.

- Sur le plan **éthique**, nous avons la responsabilité morale de veiller sur notre planète et de préserver ses richesses pour le bien et plaisir des générations futures.

Enfin, des preuves irréfutables montrent que préserver la biodiversité et, les services écosystémiques qu'elle sous-tend, va bien au-delà d'une simple préoccupation morale. Il s'agit désormais d'un impératif économique. Il est grand temps que nous cessions de gaspiller le capital naturel de la Terre et de mettre en péril la capacité des écosystèmes à pourvoir à la subsistance des générations futures.

La biodiversité exprime toute la diversité du vivant sur la Terre. Elle comprend tous les organismes vivants – les plantes, les animaux, y compris les micro-organismes, les bactéries et les gènes qui, ensemble, interagissent de mille façons complexes avec le milieu inanimé pour créer des écosystèmes vivants. La biodiversité est présente tout autour de nous : non seulement dans les milieux sauvages et les réserves naturelles mais aussi dans nos villes, sur nos terres agricoles et dans notre espace rural. Nous sommes partie intégrante de cette biodiversité et y exerçons une influence majeure.



© R.usher/naturepicline



© Ken Preston - ian/REMAPHOTOS/naturepic.com



© Steven David Miller/naturepic.com

Verger de cerisiers à l'automne.

Bourdon terrestre, *Bombus terrestris*, RU.

Récolte de pommes.

Écosystèmes fluviaux dégradés : un coût élevé pour la société

Entre 1998 et 2002 l'Europe a subi plus de 100 inondations majeures responsables de quelque 700 décès, du déplacement d'environ un demi million de personnes et de pertes économiques d'au moins 25 milliards d'euros couvertes par les assurances. Aujourd'hui, plus de 10 millions de personnes vivent encore dans des zones exposées à un risque d'inondation le long du Rhin, et les dommages potentiels des biens matériels sont estimés à 165 milliards d'euros. Par ailleurs, les inondations ont des incidences potentielles graves sur l'environnement et la santé humaine, notamment, lorsque les usines de traitement des eaux usées ou de produits chimiques sont touchées.

Conscientes du coût économique et social élevé résultant des inondations et de l'importance de travailler en synergie avec la nature plutôt que de la combattre, les autorités allemandes viennent d'investir des millions dans le rétablissement des plaines inondables naturelles et la modification de certains secteurs du Rhin pour recréer ses fonctions naturelles. Le plus tragique est que le coût de préservation de ces zones n'aurait représenté qu'une fraction du prix réel pour procéder à leur réhabilitation et aurait également contribué à sauver des vies.



© Adrian Arbib/Stillpicures

Les dommages liés aux inondations peuvent être substantiels.

<http://www.irma-programme.org/>



© Josh Trix

Randonnée dans le Parc national de Brecon Beacons, Pays de Galles.

Parcs nationaux au pays de Galles : moteur de l'économie locale

Une étude récente de la valeur économique des trois Parcs nationaux au Pays de Galles a conclu que les Parcs contribuaient à maintenir près de 12.000 emplois (représentant 10% du taux de l'emploi au pays de Galles), produisaient un revenu annuel d'environ 250 millions d'euros et généraient près de 300 millions d'euros sur le Produit national brut.

L'Union européenne, dans l'ensemble, compte plus de 250 Parcs nationaux conçus pour préserver la beauté naturelle de la région, la vie sauvage et le patrimoine culturel. Bien que les chiffres avancés pour le pays de Galles ne permettent aucune extrapolation, il est clair que collectivement, ces parcs ne sont pas seulement des endroits attrayants à visiter et à explorer mais apportent également une contribution significative à l'économie locale.

http://www.nationalparks.gov.uk/voe_national_parks_summary_english.pdf



Sommet européen de Gothenburg, 2001.

Le Plan d'action communautaire en faveur de la biodiversité : renforcer l'engagement de l'Europe à l'horizon 2010

L'Union européenne s'est engagée, depuis longtemps, à enrayer la diminution de la biodiversité tant sur son territoire qu'au-delà. La législation européenne sur la nature remonte à 1979 et sa Stratégie en faveur de la Biodiversité a été mise en place en 1998. Les Etats membres de l'UE ont été également parmi les premiers, en 2001, à s'engager à enrayer la diminution de la Biodiversité en Europe d'ici à 2010.

Toutefois, si d'importantes avancées ont été réalisées, le rythme de l'étendue de la mise en oeuvre est encore insuffisant pour atteindre l'objectif 2010. Partout, la biodiversité en Europe continue de s'appauvrir. Près de la moitié des mammifères et de l'avifaune en Europe sont désormais menacés, et même les espèces les plus communes de la faune sauvage sont en déclin. On continue de dégrader ou de détruire de nombreux écosystèmes pour faire la place à l'agriculture intensive, au développement inconsidéré et à l'expansion urbaine.

En Europe, la consommation élevée et la production de déchets *per capita* alourdit notre impact bien au-delà de notre continent. Le style de vie en Europe repose largement sur l'importation des ressources et des biens en provenance du monde entier, induisant souvent ailleurs l'exploitation non durable des ressources naturelles.

Consciente qu'une nouvelle impulsion s'impose, la Commission européenne a initié, en 2003, un large examen et une consultation approfondie auprès de tous les secteurs de la société relatif à l'efficacité et à l'adéquation de la Stratégie communautaire en faveur de la biodiversité et des plans d'actions y afférents. Il en est clairement ressorti que, si le cadre politique était largement mis en place, les engagements pris pour en assurer la mise en oeuvre restaient encore imprécis.

Fort de ce consensus inégalé recueilli auprès des partenaires intéressés, l'UE a décidé de redoubler ses efforts et a adopté, en juin 2006, un plan d'action ambitieux en faveur de la biodiversité.

Les objectifs de ce nouveau Plan d'action communautaire visent à :

- Renforcer l'action visant à enrayer la diminution de la biodiversité de l'UE d'ici à 2010;
- Accélérer et favoriser le rétablissement des habitats et des systèmes naturels dans l'UE ;
- Optimiser la contribution communautaire visant à réduire significativement le taux de perte de biodiversité mondiale d'ici à 2010.

Le Plan d'action identifie quatre grands domaines d'intervention politique et dix objectifs clés pour répondre aux engagements 2010 et mettre la biodiversité sur la voie du rétablissement. Ces objectifs se traduisent, à leur tour, par 150 actions prioritaires spécifiques et mesures de soutien, toutes engagées dans un compte à rebours tant au niveau national que communautaire.

Le Plan d'action constitue une nouvelle approche importante de la politique européenne en faveur de la biodiversité en ce sens que, pour la première fois, tous les secteurs économiques et domaines politiques concernés sont pris en compte dans un unique document de stratégie, et partagent une part de responsabilité dans sa mise en oeuvre. Il a été reconnu que les changements contribuant à atteindre l'objectif global d'enrayer la diminution de la biodiversité d'ici à 2010, ne pourront s'opérer que par un effort concerté émanant de tous les secteurs de la société civile et des Etats membres.





Harfang des neiges, *Nyctea scandiaca*, Finlande.

Résumé du Plan d'action communautaire en faveur de la biodiversité

Domaine Politique N° 1: La biodiversité dans l'UE

Objectifs

1. Préserver les principaux habitats et espèces de l'UE
2. Préserver et rétablir la biodiversité et les services écosystémiques dans les zones rurales de l'UE non protégées
3. Préserver et rétablir la biodiversité et les services écosystémiques dans l'environnement marin de l'UE non protégé.
4. Renforcer la compatibilité du développement régional et territorial avec la biodiversité dans l'UE
5. Réduire sensiblement les effets des espèces allogènes envahissantes et des génotypes allogènes sur la biodiversité dans l'UE.

Domaine Politique N° 2: L'UE et la biodiversité dans le monde

Objectifs

6. Renforcer sensiblement l'efficacité de la gouvernance internationale en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques
7. Renforcer sensiblement le soutien à la biodiversité et aux services écosystémiques dans l'aide extérieure de l'UE.
8. Réduire sensiblement les effets du commerce international sur la biodiversité et les services écosystémiques dans le monde.

Domaine Politique N° 3: Biodiversité et changement climatique

Objectif

9. Soutenir l'adaptation de la biodiversité au changement climatique.

Domaine Politique N° 4: La base de connaissances

Objectif

10. Renforcer sensiblement la base de connaissances pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, dans l'UE et dans le monde.

Mesures de soutien

1. Assurer un financement adéquat
2. Renforcer le processus décisionnel communautaire
3. Création de partenariat
4. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et la participation du public

Evaluation suivi et révision

Plan d'action Objectif 1 : Préserver les principaux habitats et espèces de l'UE



© Junta de Andalucía
EN HAUT Lynx ibérique, *Lynx pardinus* – l'une des espèces les plus menacées en Europe. **EN HAUT À DROITE** Aigle royal, *Aquila chrysaetos* – scrutant la lande.
EN BAS Pélican frisé, *Pelicanus crepus.* **EN BAS À DROITE** Carte du réseau européen Natura 2000. **EN CARTOUCHE** Cuivré des marais *Lycaena dispar.*

Les Directives « Habitats » et « Oiseaux »

Attendu que la nature ne respecte pas les frontières nationales, l'Union européenne a adopté une législation forte pour préserver ses principaux habitats et espèces menacés sur l'ensemble de son territoire.

Les Directives "Oiseaux" et "Habitats" sont au coeur de la réponse politique de l'UE visant à enrayer la perte de biodiversité d'ici à 2010. Elles établissent dans les 27 pays des critères homogènes élevés pour la conservation de la nature, et permettent à tous les Etats membres de coordonner leurs efforts en matière de conservation, indépendamment de leurs frontières politiques ou administratives. L'ensemble de ce processus repose sur des critères scientifiques, est juridiquement transposable et fondé sur une approche des activités de gestion qui tient compte de l'écosystème dans sa globalité.

Au centre des Directives réside la création d'un réseau écologique européen de sites protégés– le Réseau Natura 2000 – visant à préserver plus d'un millier d'espèces rares, menacées et endémiques, et environ 220 habitats naturels listés dans leurs annexes. Près de 24.000 sites ont été inclus à ce jour dans le réseau. Ensemble, ils couvrent presque un cinquième du territoire européen. En conséquence, ils ne contribuent pas seulement à préserver les espèces rares mais aussi à protéger les écosystèmes à haute valeur et à



Plans d'action en faveur des espèces – recette pour un succès garanti

Depuis 1993, la Commission européenne a soutenu le développement et la mise en oeuvre de plans d'actions à l'échelle européenne pour les 46 espèces d'oiseaux les plus menacées listées à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. Élaboré par BirdLife International, chaque plan passe par un processus exhaustif de consultation auprès des experts scientifiques, des agences gouvernementales et de la société civile afin d'établir les priorités communautaires pour la conservation des espèces ciblées.

Une étude récente d'impact de ces plans au terme d'un parcours de dix ans met en exergue toute leur efficacité. Le rapport conclut que des avancées significatives ont été enregistrées à travers la mise en oeuvre

de 18 plans sur 23, et que les objectifs à long et moyen terme ont déjà été atteints pour 11 d'entre eux. Cette étude a également révélé que la population des espèces a augmenté ou que leur aire de répartition s'est étendue dans ce même laps de temps. Parmi les espèces les plus favorisées se trouvent le pélican dalmatien, l'aigle impérial et le pétrel de Madère dont les effectifs ont augmenté de 20% voire plus. À la lumière du succès remporté, la Commission a l'intention d'élaborer des plans d'action communautaire pour des espèces menacées, autres que les oiseaux.

http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/wildbirds/action_plans/index_en.htm



© Peter Cairns/naturepl.com

fournir des abris sûrs à une vie sauvage foisonnante.

Avec une part territoriale aussi vaste au sein du réseau Natura 2000, il est clair que la gestion de la conservation ne doit pas seulement se confiner à la création de réserves naturelles mais s'orienter vers une collaboration plus étroite avec tous les partenaires et secteurs économiques garantissant ainsi une gestion durable à long terme des sites.

Ainsi, Natura 2000 appuie pleinement les principes du développement durable. Son objectif n'est pas de freiner l'ensemble des activités économiques, mais plutôt de jeter les bases permettant le développement de ces activités tout en préservant la biodiversité en Europe.



Réseau européen
Natura 2000

Plan d'action biodiversité

Le Plan d'action en faveur de la biodiversité plaide pour que les Etats membres et la Communauté :

- Finalisent le réseau Natura 2000 en veillant à ce que chaque pays (notamment les nouveaux Etats membres) propose un nombre suffisant de sites sur son territoire afin de préserver les habitats et les espèces ciblées à travers leur aire de répartition naturelle dans l'UE ;
- Désignent, protègent et gèrent efficacement les sites terrestres Natura 2000 d'ici à 2010, et les sites marins d'ici à 2012 afin d'assurer le maintien rétablissement en un état de conservation favorable et garantir leur gestion à long terme;
- Assurent un financement adéquat pour une gestion des sites à long terme, notamment par le biais des fonds communautaires, et par une plus grande intégration des besoins en matière de gestion dans d'autres activités liées à l'aménagement du territoire.

Conscient de l'importance d'une action coordonnée en faveur des espèces menacées et de la cohérence et résilience du réseau Natura 2000, le Plan plaide également pour que les Etats membres et la Communauté :

- Veillent à ce qu'aucune espèce prioritaire ne se trouve en un état de conservation plus dégradé d'ici à 2010, et que la majorité des espèces se trouvent, ou soient en voie vers, un état de conservation favorable d'ici à 2013;
- Mettent en œuvre, réexaminent et élaborent de larges plans d'action communautaire en faveur des espèces les plus menacées en Europe. L'objectif vise l'élaboration de nouveaux plans en faveur des espèces supplémentaires d'oiseaux et d'autres espèces de la faune sauvage dont les grands carnivores. Le programme communautaire LIFE-Nature favorisera le financement des projets de conservation contribuant à mettre en œuvre les mesures identifiées dans ces plans d'action;
- Mettent en application des outils dont les corridors de migration, zones tampons, corridors, relais, etc... pour renforcer la cohérence, la connectivité et la résilience du réseau de zones protégées non seulement entre les sites Natura 2000 mais aussi avec d'autres zones protégées au niveau national ou régional d'ici à 2010.

L'Union européenne est également responsable pour un certain nombre de régions ultrapériphériques – Guadeloupe, Martinique, Guyane française et Réunion – toutes dotées d'une biodiversité exceptionnellement élevée. Bien que non couvertes par les directives communautaires sur la nature, le Plan d'action veille à ce que soient prises toutes les initiatives susceptibles d'encourager un type d'approche analogue pour la conservation de leur faune sauvage et zones naturelles de valeur.



© Andy Sands/naturepl.com

Plan d'action Objectif 2 : Préserver la biodiversité dans l'espace rural de l'UE

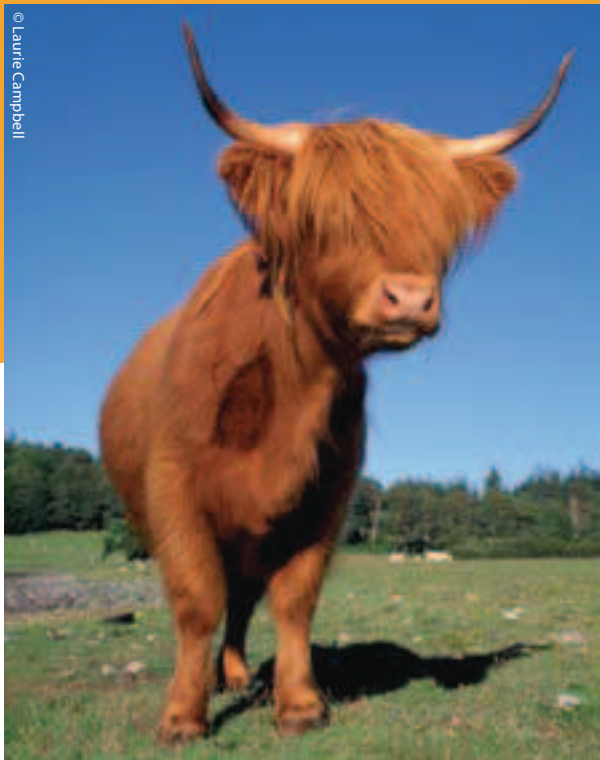


Rendre plus écologiques les politiques agricoles et forestières de l'UE

La mise en place du réseau Natura 2000 ne suffira pas, à elle seule, à préserver la diversité biologique en Europe en l'absence d'autres initiatives entreprises dans un environnement rural élargi. Notre paysage a été lourdement modifié au cours de ces derniers cinquante ans, plus de 80% de nos terres sont désormais affectées à la production. En conséquence, de nombreux écosystèmes se trouvent appauvris et fragmentés minant la valeur des services écosystémiques qu'ils fournissent.

L'agriculture reste encore de nos jours le mode prédominant d'utilisation des sols, couvrant presque 50% du territoire européen. Elle contribue substantiellement à la diversité écologique en Europe : près de la moitié de nos espèces sauvages sont associées d'une façon ou d'une autre à l'espace rural. En effet, les traditions de pratiques agricoles diverses ont façonné, au fil des siècles, cette remarquable panoplie de paysages ruraux qui s'offrent à nous aujourd'hui.

Toutefois, comme partout ailleurs dans le monde, l'agriculture européenne a profondément évolué au cours de ces derniers 50 ans. Afin d'accroître la productivité, sous l'impulsion de la Politique agricole commune (PAC) de nombreuses exploitations agricoles ont intensifié leurs activités et se sont



© Laurie Campbell
EN HAUT Highland, une race typiquement européenne. **EN HAUT** à droite Bois de jacinthes sauvages, RU. **EN BAS** Agriculteurs dans le delta de l'Ebro. **EN BAS** à droite Terres agricoles mixtes. **EN CARTOUCHE** Rôle des genêts, *Crax crex*, chantant.

Les mesures agri-environnementales contribuent à conserver le Delta de l'Ebro

Situé sur la côte nord orientale de l'Espagne, le delta de l'Ebro constitue l'une des zones humides les plus importantes de la Méditerranée et un site d'hivernage privilégié pour des centaines de milliers d'oiseaux d'eau. Les deux tiers du Delta sont composés de rizières qui produisent près de 100.000 tonnes de riz chaque année.

La production de riz et la biodiversité y font bonne équipe grâce à l'introduction de programmes communautaires agri-environnementaux. Les agriculteurs bénéficient d'un soutien financier complémentaire en appliquant volontairement des mesures qui vont au-delà des exigences statutaires, comme par

exemple réduire l'utilisation de pesticides ou laisser de l'eau dans les rizières en hiver pour les oiseaux. Bien que ceci représente une surcharge laborale pour les agriculteurs, 80% ont adhéré à ces programmes dans le Delta. La qualité élevée de leur riz organique double le prix du marché et fait l'objet d'une demande importante auprès des meilleurs restaurants d'Europe. Cette zone tire également profit des effectifs croissants d'éco-touristes qui viennent expressément y observer cette vie sauvage spectaculaire.

<http://www.iberianature.com/material/ebro.html>





© David Tipling/naturepl.com

mécanisées. Celles qui n'ont pas pu faire face à la concurrence marginalisées ont été contraintes d'abandonner leurs terres, avec des conséquences désastreuses pour la biodiversité. Aujourd'hui, il ne subsiste en Europe plus que 15 à 25% des vastes exploitations agricoles à haute valeur naturelle, de jadis.

L'évolution de la sylviculture ne va pas non plus sans donner d'inquiétude. La plupart des ressources sont encore gérées à des fins commerciales avec une valeur limitée du point de vue de la diversité écologique. Seul 1 à 3% des forêts de l'UE sont encore indemnes et naturelles.

Le rythme rapide de l'intensification a conduit à une série de réformes majeures de la Politique agricole commune mettant en place le régime découplé de paiement unique par exploitation et la reconnaissance du rôle des exploitants agricoles en tant que gardiens de notre milieu rural.



© David Norton/naturepl.com

Plan d'action biodiversité

Le plan d'action en faveur de la biodiversité plaide pour que

les Etats membres tirent le meilleur parti possible des opportunités qu'offrent les politiques de l'UE pour l'Agriculture et le développement rural et le Plan d'action de l'UE en faveur des forêts pour promouvoir la biodiversité dans l'espace rural et, allouer une enveloppe financière suffisante à chaque Plan de développement rural à l'échelle nationale ou régionale pour appuyer les mesures liées à la biodiversité.

Plus concrètement parlant, il s'agit de tirer profit des mesures prévues à l'Axe 2 du nouveau Règlement pour le Développement rural (2007-2013) entièrement consacré à « l'amélioration de l'environnement et à l'aménagement de l'espace rural ». Un minimum de 25% sur les 88 milliards d'euros actuellement disponibles est réservé à cet axe, pouvant induire, à l'avenir, des bénéfices potentiels substantiels pour la biodiversité, à la fois dans les sites Natura 2000 et dans les zones boisées et agricoles écologiquement riches.

Toutefois, les résultats dépendront de la manière dont chaque Etat membre ou région s'attachera à appliquer les mesures générales prévues au titre du règlement UE dans son Plan de développement rural individuel. À cet égard, la Commission a établi des lignes directrices européennes stratégiques pour aider à prioriser les dépenses, par exemple en ciblant davantage la biodiversité et les zones agricoles et sylvicoles écologiquement riches.

L'autre élément directeur de la nouvelle PAC réside dans l'application de l'éco-condition obligatoire entre les pratiques agricoles et les autres législations de l'UE. Avant de bénéficier de subsides agricoles communautaires, les exploitants doivent démontrer qu'ils respectent certains critères minimum concernant l'environnement, la santé publique et le bien-être animal et qu'ils maintiennent leurs terres en bon état tant du point de vue agricole qu'environnemental. Les Directives Habitats et Oiseaux figurent parmi les 19 Directives devant être observées à cet égard.

L'UE a également adopté un Programme communautaire visant à aider à conserver les races de bétail domestique et les plantes cultivées rares d'Europe. On compte encore aujourd'hui en Europe plus de 2.300 races différentes de bétail, plus que n'importe où ailleurs au monde. Elles ont évolué tout au long de pratiques agricoles locales séculaires, d'où leur bonne adaptation au milieu. Toutefois, bon nombre sont hautement menacées suite à la conversion des pratiques agricoles.

Enfin, le Plan d'action en faveur des forêts de la Commission adopté en 2006 établit le cadre des initiatives en faveur des forêts au niveau de la Communauté et des Etats membres. Son objectif global vise à soutenir et promouvoir la gestion durable des forêts et leur rôle multifonctionnel. Ainsi, il pourra être utilisé pour le financement de projets favorisant la réalisation des objectifs biodiversité de l'UE d'ici 2010 et au-delà.



© David Kjaer/davidkjaer.com

Plan d'action Objectif 2 : Préserver la biodiversité dans l'espace rural de l'UE



EN HAUT Cincle plongeur, *Cinclus cinclus*. EN HAUT à droite Tourbières d'Aapa, Finlande du nord. EN BAS Carte du nouveau méandre du fleuve à Keent.
ENCART Grenouille verte, *Rana esculenta*. EN BAS à droite Eau polluée.
EN CARTOUCHE Calopteryx éclatant, *Calopteryx splendens*.

Réduire la pollution et réhabiliter les écosystèmes d'eau douce

L'eau est à la fois une ressource économique vitale et un élément essentiel de l'environnement naturel. Dans l'UE, la qualité de l'eau s'est améliorée, au cours de ces derniers 20 ans, grâce à la mise en place d'une législation stricte. Des avancées significatives ont également été accomplies dans le traitement des eaux usées et des déchets industriels. Aujourd'hui, environ 90% de la population du nord-ouest de l'Europe est connectée à un réseau d'assainissement des eaux, et plus de 5,6 milliards d'euros ont été investis aux cours des six dernières années, par le biais des Fonds Structurels de l'UE, afin de permettre aux nouveaux Etats membres de s'aligner sur des critères homogènes.

La pollution diffuse, cependant, constitue toujours un défi. En dépit des avancées, l'utilisation excessive et très répandue des engrais, notamment des nitrates, dans les systèmes agricoles intensifs continuent à polluer le sous-sol et à tuer nos rivières, lacs et estuaires sous la pression croissante des processus d'enrichissement et d'eutrophication.

La gestion physique des écosystèmes d'eau douce est également source de problèmes majeurs. La plupart des rivières et des bassins hydrographiques de l'UE ont été

Restaurer les méandres de la Meuse pour aider à la rétention des inondations



<http://www.anyadavis.com/sand/index.html>

Les hollandais ont une longue tradition de "lutte contre les eaux" mais après les inondations majeures qui ont frappé le pays dans les années 1990, ils ont modifié leur attitude : il fallait «travailler avec le fleuve » et non contre lui. Le projet de réhabilitation du Keent illustre comment ceci s'applique aux programmes de réduction de vulnérabilité aux inondations. Situé le long de la Meuse, le projet vise à re-dériver les méandres originaux dans une partie du fleuve canalisé afin d'aider à réduire le débit en période de pointe des inondations. Parallèlement, cela contribuera à recréer une zone naturelle de valeur sur 400 ha autour du méandre nouvellement creusé.

Ainsi, les autorités hydrologiques concernées seront en mesure d'aborder dans un seul projet deux priorités nationales clés – la protection contre les inondations, le rétablissement des corridors écologiques. Ce processus fonctionne bien car ces deux questions sont prises sur un même pied d'égalité dès le stade de conception des mesures encourageant par là même des scénarios « gagnant-gagnant » et le choix de solutions d'ingénierie plus douces. Le projet semble également moins onéreux à mettre en œuvre que les systèmes plus classiques de lutte contre les inondations.



© Journal d'hydrologie

modifiés notamment pour la prévention des inondations, l'hydroélectricité, la navigation ou l'agriculture.

Ceci a non seulement conduit à une perte significative de biodiversité mais a aussi sérieusement réduit la capacité des cours d'eau à fournir d'importants services écosystémiques comme l'assainissement des eaux ou la retenue des inondations.

Compte tenu du coût élevé du traitement des eaux polluées et de la réparation des dommages causés par les inondations, l'Europe s'est engagée dans une réflexion approfondie sur une gestion adéquate de nos systèmes d'eau douce de sorte que leurs valeurs écologiques, économiques et diversité écologique soient prises en compte à un stade précoce. Ceci a conduit à l'adoption d'une approche plus holistique et intégrée de la gestion des écosystèmes, entérinée dans la Directive cadre communautaire sur l'eau.



© European Commission

Plan d'action biodiversité

Le Plan d'action communautaire en faveur de la biodiversité

renforce la nécessité de mettre en œuvre la Directive cadre sur l'eau en temps opportun et d'entreprendre des efforts soutenus pour réduire la pollution de l'eau en Europe. Il plaide également pour que les Etats membres préservent la fertilité des sols et réhabilitent les fleuves et les zones humides à haute valeur afin de réduire la vulnérabilité aux inondations.

La Directive cadre sur l'eau est essentielle pour le respect des objectifs. Elle fixe l'objectif global ambitieux d'atteindre un bon état de l'eau sur toutes les masses d'eau en Europe d'ici à 2015. On y parvient lorsque l'eau atteint à la fois un bon état chimique (faible taux de polluants) et, un bon état écologique (dans le cas des eaux de surface dont les fleuves et les lacs). Ce dernier est particulièrement important pour la biodiversité car il tient compte de la valeur des écosystèmes d'eau douce intacts.

La Directive prévoit également que soient élaborés des plans de gestion intégrés pour chaque bassin hydrographique d'ici la fin 2009. Travailler dans cette logique ramène les décisions au niveau d'intervention le plus efficace et contraint toutes les administrations et les partenaires à participer indépendamment des frontières politiques ou administratives. Chaque plan présentera un programme d'actions agréé pour répondre aux objectifs 2015. Les mesures destinées à maintenir et à réhabiliter les écosystèmes d'eau douce y figureront également, non seulement pour préserver leur remarquable biodiversité et les qualités de leur paysage mais aussi pour renforcer leur capacité de retenue des crues et d'assainissement des eaux polluées.

En ce qui concerne la **pollution de l'eau**, le Plan d'action plaide particulièrement pour :

- Réduire de façon significative les points d'émission des sources de pollution – par une meilleure mise en œuvre des Directives européennes existantes relatives au Traitement des eaux urbaines résiduaires, Prévention et réduction intégrées de la pollution, Usines à combustion et Incinération des déchets;
- Réduire de façon significative la pollution diffuse émanant des sources agricoles par une meilleure application de la Directive européenne relative aux nitrates et la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie thématique concernant l'utilisation durable des pesticides.
- Continuer à réduire la pollution atmosphérique et l'exposition; aux agents chimiques toxiques en s'alignant sur la thématique stratégique concernant la Qualité de l'air et REACH.

Enfin, en ce qui concerne la **protection des sols** et la **gestion des risques liés aux inondations**, le Plan d'action plaide pour la mise en oeuvre de la nouvelle Stratégie thématique sur la protection des sols visant à minimiser l'imperméabilisation des sols, l'érosion des sols et la diminution de la biodiversité. Il demande également aux Etats membres et à la Commission d'évaluer les risques et les bénéfices liés aux inondations pour la biodiversité et veillent à ce que les plans de gestion des risques d'inondation au titre de la nouvelle Directive sur l'évaluation et la gestion des risques optimisent les bénéfices pour la biodiversité.



© David Kjaer/davidkjaer.com

Plan d'action Objectif 3 : Préserver la biodiversité dans le milieu marin de l'UE



Sauver les mers et les océans d'Europe

Les mers et les côtes autour de l'Europe sont importantes pour des millions d'individus et génèrent une grande partie de la richesse économique de l'Union européenne. Les activités liées à la pêche, au transport maritime et au tourisme rivalisent toutes pour conquérir l'espace vital le long du littoral européen si étendu et diversifié. Aujourd'hui, près de la moitié de la population européenne vit à une proximité de 50 kilomètres de la mer.

Ces activités, toutefois, exercent une immense pression sur les ressources naturelles et sur les fragiles écosystèmes marins et côtiers. La surpêche est très répandue et les ressources halieutiques des eaux communautaires atteignent désormais les limites biologiques de sécurité. Le taux de captures non retenues (rejet de poissons morts, indésirables, de taille insuffisante et autres organismes marins) reste très élevé, représentant 20 à 60% du poids de capture totale de certaines pêches, et cause des dommages substantiels aux écosystèmes marins.

La pollution est une autre source de préoccupation. Plus de 80% de la pollution marine est d'origine terrestre, provenant des déchets agricoles ou industriels. Les zones riches en nutriments mènent à l'efflorescence des algues alors que les métaux lourds et autres substances dangereuses qui



EN HAUT Banc de saupes, *Sarpa salpa*, en Méditerranée. EN HAUT À DROITE Les îles de La Maddalena, Sardaigne. EN BAS Requin pèlerin, *Cetorhinus maximus*. EN BAS À DROITE Bâteaux de pêche dans la mer des Wadden. EN CARTOUCHE Anémone tomate, *Actinia equina*, Bretagne France.

Limiter la capture accidentelle d'animaux marins non ciblés



Des milliers de tortues marines, requins, dauphins et oiseaux meurent accidentellement chaque année dans les filets de pêche européens. Selon le Conseil international pour l'Exploitation de la Mer (CIEM,) plus de 4.400 marsouins des rades meurent par noyade du fait des opérations de pêche en mer du Nord et selon les rapports 55.000 tortues marines sont prises en Méditerranée par les palangres pélagiques conçues pour la pêche à l'espadon.

En 2004, l'UE a rendu obligatoire pour tous les vaisseaux de pêche de plus de 12m dotés de filet maillant dérivant l'utilisation de répulsifs acoustiques appelés « pingers » attachés aux filets pour dissuader les marsouins de rades. L'UE envisage également de fixer des limites de capture accidentelle dans toutes les pêcheries, mais pour ce faire,

il faut élaborer une estimation fiable du nombre total des effectifs de cétacés et autres espèces marines dans les eaux communautaires.

En 2005, l'UE a co-financé un suivi scientifique des petits cétacés dans l'ensemble des eaux communautaires profondes en Atlantique (SCANS II). Cette opération à grande échelle qui comptait sept vaisseaux, trois avions et une équipe de plus de 70 observateurs illustre bien la complexité que comporte la collecte de données sur les ressources marines. Toutefois, le projet est une réussite et ses résultats sont désormais inscrits dans un paquet de mesures plus ample visant à réduire les captures accidentelles et le taux de rejets en mer dans l'ensemble des pêcheries de l'UE.

http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/management_resources/conservation_measures_en.htm



© Kerstin Lindseth/Ecosystems Ltd

s'accumulent dans la chaîne alimentaire marine sont susceptibles d'entraîner des effets nuisibles sur la santé humaine.

Les déversements pétroliers et le nettoyage du ballast des navires en mer viennent s'ajouter à ces problèmes, sans compter les espèces allogènes envahissantes, le développement continu du littoral et le changement climatique.

La situation est encore exacerbée par l'absence de données scientifiques adéquates et les complexités juridiques autour des océans du monde, notamment concernant le milieu en haute mer. Les diverses Conventions en place pour certaines régions maritimes d'Europe (par ex. OSPAR, HELCOM, Barcelone) fournissent un cadre important visant à assurer la protection des écosystèmes marins mais restent souvent sans force juridique.



© KIMAHJ.Roerms

Plan d'action biodiversité

En 2007, L'UE a adopté une nouvelle et ambitieuse **Directive « Stratégie pour le milieu marin »** visant à préserver les mers et les océans d'Europe et à promouvoir leur utilisation durable. En utilisant la même approche fondée sur les écosystèmes que dans la Directive-cadre sur l'eau, la nouvelle Directive fixe l'objectif de parvenir à un bon état écologique du milieu marin européen d'ici à 2020.

Fondée sur les législations et conventions existantes, elle vise à créer une vision claire et concertée en faveur du milieu marin européen. Les objectifs et les principes communs sont établis au niveau communautaire mais la gestion et la mise en œuvre incombent à chacune des quatre régions marines de l'UE (Atlantique, mer noire, Mer baltique et Méditerranée).

Le Plan d'action plaide pour que les Etats membres et la Communauté veillent à une mise en œuvre rapide et efficace de la Directive « Stratégie pour le milieu marin » pour parvenir à un bon état écologique des eaux marines européennes, et à assurer l'intégration de la biodiversité et des besoins des écosystèmes dans la future politique maritime de l'UE.

Le Plan d'action biodiversité plaide également pour une utilisation plus durable des ressources marines au titre de la **Politique commune de la pêche (PCP)**. Les mesures actuellement introduites sont fondées sur la mise en application progressive d'une approche multi-annuelle et multi-espèces de la gestion des pêches qui tient compte de l'ensemble du milieu marin et non simplement des stocks de poissons d'intérêt commercial.

Plus spécifiquement, au titre de la PCP :

- Des plans de gestion et de réhabilitation à long terme seront élaborés afin d'aider à la reconstitution des stocks de poissons qui se sont effondrés et au maintien d'autres stocks dans des limites biologiques sûres;
- La surcapacité de la flotte de pêche communautaire sera réduite à un niveau s'alignant davantage sur les ressources disponibles;
- De nouvelles mesures seront introduites afin d'assurer la protection des habitats et des espèces marines, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones Natura 2000. L'UE a déjà interdit l'utilisation d'engins de pêche endommageant les herbiers de posidonies dans certaines parties de la Méditerranée et le long des récifs autour des Açores, Madère et Canaries. Des mesures supplémentaires, dont l'utilisation de « zones interdites de prélèvement » sont actuellement soumises à examen;
- Les plans d'action communautaire pour la conservation des requins et des oiseaux marins sont actuellement en cours d'élaboration.

Le Plan d'action encourage également les Etats membres à faire meilleur usage des opportunités émergentes au titre du nouveau Fonds européen pour la pêche visant à entreprendre des actions en faveur de la biodiversité marine et renforcer la mise en œuvre de la Recommandation relative à la gestion intégrée des zones côtières en vue de préserver et gérer de façon durable les 70.000 km l'immense littoral européen.



© Christophe Courteau/naturepl.com

Plan d'action Objectif 4 : Intégrer les besoins de la biodiversité dans l'aménagement et le développement territorial



© Dae Saetern/AsterUge.co.uk

EN HAUT « Jonction Spaghetti », Birmingham, Angleterre.
EN HAUT À DROITE Agriculture intensive – une cause majeure de perte de biodiversité. **EN BAS** La concertation conduit à de meilleurs plans d'aménagement. **EN BAS À DROITE** La nature est aussi présente dans nos villes.
EN CARTOUCHE Risque de collision, menace principale pour la faune sauvage.

Créer de l'espace pour la nature

L'Union européenne possède l'une des économies les plus vastes et dynamiques au monde. Au cours de ces dernières années, elle a connu des avancées politiques, sociales, culturelles et économiques sans précédent. Elle a également augmenté substantiellement en taille en passant de 15 Etats membres en 1998 à un nombre de 27 aujourd'hui.

Si tous ces changements sont autant de nouvelles opportunités pour la croissance économique et le bien être social, ils exercent néanmoins une pression considérable sur les ressources naturelles et notre « espace territorial ». Qui plus est, on assiste à une demande accrue pour de nouvelles constructions et infrastructures de transport, d'aménagements infrastructurels et de changements d'utilisation des sols. Plusieurs nouveaux Etats membres sont en pleine transition entre l'ancien régime communiste et une économie de marché plus libérale.

L'impact d'une croissance économique aussi soutenue et les modes changeants de production et de consommation se répercutent partout à travers notre paysage. Au cours de ces 20 dernières années, les zones bâties ont augmenté de 20%, les villes et les villages inondent l'espace rural, la plupart de nos terres agricoles sont intensifiées, converties ou abandonnées et de nouvelles infrastructures de transport se



© Kerstin Sundseth/Ecosystems Ltd

L'EIE de l'aéroport de Billund permet de sauver la nature et de l'argent

L'aéroport de Billund, au sud du Danemark, enregistre plus de deux millions de passagers par an mais les fréquents décollages et atterrissages devenaient un cauchemar pour les résidents. Plus de 1300 foyers se sont trouvés exposés aux niveaux de bruit au-dessus du seuil recommandé. Afin de réduire cet impact, les autorités de l'aéroport ont décidé de demander l'autorisation pour l'aménagement d'une nouvelle piste sur le côté nord de l'aéroport à l'écart de la zone résidentielle.

L'EIE a révélé, toutefois, que la nouvelle piste n'était pas utile. Une réduction

analogue du bruit pouvait tout aussi bien être atteinte en changeant la procédure des opérations de décollage. Les experts chargés de l'EIE ont découvert qu'il suffisait de faire partir les avions plus vite et de les faire tourner de 30 degrés à droite, loin de Billund, à 150 m au-dessus du sol pour que le nombre de foyers exposés au bruit soit réduit de 75%, et ce même lorsque l'aéroport battait son plein.

L'EIE a permis aux autorités responsables de l'aéroport d'économiser 40 millions d'euros tout en préservant également 450 ha de terres agricoles et une vieille forêt à haute valeur écologique.



© David Noton/naturepl.com

développent à un rythme soutenu. Preuve en est, 12.000 km de nouvelles autoroutes sont prévus dans les nouveaux Etats membres d'ici les sept prochaines années à venir.

L'Évaluation de l'Écosystème pour le Millénaire a conclu que les écosystèmes en Europe avaient souffert plus que sur tout autre continent de la fragmentation induite par l'homme. Toutefois, les incidences négatives sur la biodiversité pourraient être minimisées si certaines précautions étaient prises beaucoup plus tôt dans le processus de planification. Les dommages environnementaux et la diminution de biodiversité résultent parfois de la conception même du projet qui fait obstacle à la prise en compte du contexte environnemental, social et économique à un stade suffisamment précoce du processus de planification.



© Laurent Gestin/naturepl.com

Plan d'action biodiversité

Compte-tenu de l'urgence d'appliquer des politiques d'aménagement du territoire adéquates visant à prévenir, minimiser et enrayer les incidences environnementales négatives du développement territorial et régional, le **Plan d'action en faveur de la Biodiversité** plaide pour que tous les plans et projets de développement territorial appropriés au sein de l'Union européenne passe par une Évaluation stratégique environnementale (ESE) et par une Évaluation d'impact environnemental (EIE) qui tiennent pleinement compte des préoccupations écologiques.

Les EIE ont été rendues obligatoires en Europe depuis 1986 et jouent un rôle moteur dans l'évaluation de l'impact potentiel des programmes majeurs de développement sur l'environnement, y compris sur la biodiversité. Toutefois, elles ne tiennent compte que des effets environnementaux spécifiques au niveau de chaque projet individuel alors que nombre de décisions causant des dommages environnementaux sont prises à un stade précoce à un niveau plus stratégique du processus de planification.

Dans cette optique, l'UE a adopté en 2001 la **Directive ESE** prévoyant une approche plus holistique et intégrée de l'aménagement du territoire où les critères environnementaux et écologiques sont pris en considération dès le stade de planification ou de programmation. D'où l'avantage de ne plus considérer ces critères a posteriori mais de les intégrer dans le processus de planification à un stade précoce et à un stade beaucoup plus stratégique.

Les experts environnementaux peuvent désormais travailler avec les planificateurs et mieux partager l'information et identifier les options les moins nuisibles pour l'environnement à l'échelle d'un plan ou d'un programme. Les EIE doivent encore être élaborées pour des projets individuels financés au titre de ces programmes. Des études indiquent que les évaluations entreprises sur des projets dans le cadre de programmes soumis à une ESE ont identifié, dans l'ensemble, moins de retombées environnementales négatives.

La ESE favorise la promotion d'un aménagement du territoire plus durable, mieux intégré et plus efficace.

La Directive ESE s'applique désormais à tous les **Fonds UE** compris dans la nouvelle période budgétaire 2007-2013. À cet égard, le **Plan d'action en faveur de la biodiversité souligne** la nécessité de s'assurer que les projets financés au titre des programmes communautaires veillent à prévenir ou à minimiser leurs incidences sur la biodiversité, et apportent une contribution positive.

Ceci s'applique notamment aux Fonds Structurels, source majeure de financement (347,4 milliards d'euros sur une période de plus de sept ans) pour les investissements infrastructurels et les vastes projets de développement en Europe. Là où les dommages sont inévitables, les projets doivent tout au moins garantir que les pertes seront compensées ou contrebalancées au bénéfice de la biodiversité ailleurs, afin d'enrayer toute dégradation, fragmentation et dommage plus important de la biodiversité en Europe.



© Richard du Toit/naturepl.com

Plan d'action Objectif 5 : Réduire les effets des espèces allogènes envahissantes



© D.Hams/nature/Milieu

© W.Fiedler/Milieu/nature



© Adrian Davies/naturepl.com

EN HAUT Fausse fougère, *Azolla* sp, engorgement des rivières.
EN HAUT À DROITE Limace rouge, *Arion vulgaris* ; Moules zébrées *Dreissena polymorpha* ; Écrevisse rouge des marais, *Procambarus clarkii*. **EN BAS** Méduse américaine, *Mnemiopsis leidyi*. **EN BAS À DROITE** Berce du Caucase, *Heracleum mantegazzianum*. **EN CARTOUCHE** Doryphore de la pomme de terre, *Lepinotarsa decemlineata*.

Résoudre le problème des espèces allogènes envahissantes

Les voyages internationaux et le commerce mondial connaissent un essor sans précédent. Ceci est certes un bienfait pour notre économie, mais contribue, malheureusement, à la dissémination des plantes et des animaux non indigènes ou « allogènes ».

Certaines espèces allogènes sont amenées intentionnellement, d'autres acquises comme animaux de compagnie ou plantes de jardin s'échappent ensuite dans la nature, au « font du stop » jusqu'en Europe, sur le dos d'un cargo ou sur des camions ou des containers. La plupart meurent sitôt arrivées à destination, mais un nombre croissant prospèrent dans leur nouveau milieu, soit en l'absence de prédateurs naturels, ou soit parce qu'elles sont plus vigoureuses et que l'écosystème hôte est déjà sous pression et vulnérable. Ainsi, elles deviennent envahissantes, évinçant nos espèces indigènes et dégradant les écosystèmes à haute valeur.

Comme partout ailleurs dans le monde, le nombre d'espèces introduites en Europe a augmenté au cours de ces dernières années à un point tel qu'il est devenu désormais un problème majeur pour la biodiversité : en deuxième position, après la perte d'habitat.

La méduse américaine, cause de l'effondrement des stocks halieutiques en mer Noire



© Vidar Aas

Au début des années 1980, la méduse américaine *Mnemiopsis leidyi* a été accidentellement introduite en mer Noire à partir des eaux du ballast d'un navire. Sans prédateur local naturel, sa population s'est rapidement multipliée, consommant de grandes quantités de zooplanctons, de larves et d'œufs de poissons. Ceci a rapidement conduit à l'effondrement des populations pélagiques de poissons et provoqué un changement majeur dans l'écosystème marin.

La méduse avait littéralement dévoré l'espace dans la chaîne alimentaire. Au milieu des années 1990, on estimait que la mer Noire contenait plus d'un milliard de tonnes de méduses américaines, soit plus que le poids de toutes les captures halieutiques commerciales annuelles mondiales confondues.

La prolifération de *Mnemiopsis* est désormais reconnue pour avoir contribué à l'effondrement brutal de non moins de 26 stocks halieutiques commerciaux en mer Noire, dont les stocks d'anchois et de maquereau espagnol. Les pêcheries locales d'huîtres, les méduses indigènes voire même les dauphins endémiques ont également subi des pertes importantes. Les effets ont été d'autant plus désastreux que la mer Noire se trouvait déjà sous pression du fait des pêches intensives et l'eutrophisation. Le coût économique attribué à l'effondrement des pêcheries et de l'industrie du tourisme autour de la mer Noire est estimé à 500 millions d'euros par an.



© Josef Hlasek

Les espèces allogènes invasives ne constituent pas seulement un problème environnemental; elles sont aussi une préoccupation économique et sociale majeure. Chaque année, les « échappées des jardins » dont la renouée du Japon et la berce géante du Caucase provoquent, comme par exemple en Allemagne, plus de 32 milliards d'euros de dégâts annuels sur les systèmes hydrologiques. Cette berce géante, aux colonies denses et aux tiges pouvant atteindre une hauteur de 5 m, constitue également un danger majeur pour la santé par son suc toxique qui provoque de graves brûlures. Les nombreuses zones où prolifèrent ces espèces sont devenues inaccessibles, inhospitalières tant aux humains qu'à la faune sauvage.

Une fois établies, les espèces envahissantes sont souvent difficiles à éradiquer. C'est pourquoi, il est important d'établir en premier lieu des mesures de prévention et un système d'alerte précoce avant que les problèmes ne s'installent pour de bon.



© G. Czapluch/nature/Mililife

Plan d'action biodiversité

Le Plan d'action en faveur de la biodiversité plaide pour que la Communauté :

- Élabore une stratégie communautaire visant à lutter contre le problème des espèces allogènes envahissantes ;
- Conçoive un système d'alerte rapide favorisant d'une part un échange d'information précoce et d'expertise entre les Etats membres sur l'émergence des espèces allogènes envahissantes, et d'autre part, assure pleine coopération sur les mesures de contrôle aux frontières nationales ;
- Applique pleinement le protocole de Carthagène sur la biosécurité ;
- Veille à la préservation de la biodiversité concernant l'introduction intentionnelle d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'environnement.

Il plaide d'autre part pour que les Etats membres :

- Élaborent leurs propres stratégies nationales concernant les espèces allogènes envahissantes ;
- Mettent en oeuvre la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux et sédiments de ballast des navires sous l'égide de l'Organisation maritime internationale (OMI).

Bien qu'un cadre exhaustif de législations et de procédures soit en place dans l'UE destiné à contrôler l'introduction de fléaux et de maladies liés à l'agriculture affectant les cultures, le bétail et la pisciculture, il n'existe, à ce jour, encore aucune approche globale, à l'échelle européenne, permettant de résoudre le problème des espèces allogènes envahissantes. Aussi, les efforts entrepris dans un Etat membre risquent de se voir minés par l'absence de stratégie dans le pays voisin.

Dans cette optique, la Commission européenne est en train d'élaborer un cadre communautaire sur les espèces allogènes envahissantes. Son objectif sera de réduire substantiellement leurs effets sur la biodiversité européenne et de minimiser les pertes économiques et sociales qu'elles sous-tendent.

Aligné sur les principes directeurs de la Convention sur la diversité biologique, le cadre s'efforcera de contribuer à :

- Prévenir l'invasion des espèces nuisibles, en premier lieu ;
- Détecter et éradiquer les invasions à un stade précoce et ;
- Veiller, en cas d'impossibilité d'éradication, sur le contrôle et contention à long terme afin de prévenir la dissémination des espèces en Europe.

En élaborant ce cadre, la Commission européenne s'est appuyée sur le travail déjà mené au titre de plusieurs projets de recherche financés par l'UE dont DAISIE « Établissement d'inventaires des espèces exotiques envahissantes pour l'Europe ». Ce projet a établi l'inventaire des 100 espèces envahissantes les plus nuisibles en Europe et a créé une base de données sur toutes les espèces allogènes en Europe. Il a également établi un Registre d'Expertise européenne sur les espèces allogènes envahissantes visant à aider à établir des expériences de bonnes pratiques sur les moyens les plus efficaces d'éradiquer les différentes espèces.

<http://www.europe-aliens.org>



© D.Harms/nature/Mililife

Plan d'action Objectifs 6–8 : Renforcer le rôle de l'UE pour enrayer la perte de biodiversité mondiale



EN HAUT Étal de fruits et légumes, Marché de Bakau, Gambie.

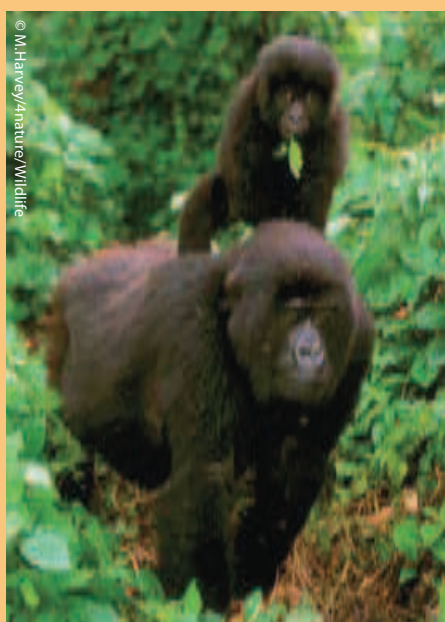
EN HAUT À DROITE Forêt tropicale dans le bassin amazonien, Amérique du sud.

EN BAS Observation des gorilles en Centrafrique. EN BAS À DROITE Eléphant africain en Namibie. EN DÉCOUPÉ Grenouille rouge rayée, *Epidobates tricolor*.

Gouvernance internationale, commerce et coopération au développement

La perte continue de biodiversité mondiale appelle pour une action internationale concertée. En tant qu'ardente partisane de la Convention sur la diversité biologique (CBD), l'UE s'est pleinement engagée dans la lutte contre la perte de biodiversité sur la planète. L'UE est consciente que pour être un partenaire crédible sur la scène internationale, elle doit tenir compte des effets des modes de consommation élevée en Europe sur le reste de la planète.

En tant que partenaires commerciaux majeurs dans le monde, les européens dépendent fortement de l'importation d'un ample éventail de biens et de ressources extra communautaires: café, thé, bananes, huiles végétales, bois et poissons, etc... Cette demande croissante d'importations peut cependant parfois encourager les pays exportateurs à surexploiter leurs ressources et à réduire leur biodiversité, comme par exemple dans le cas de la production de l'huile de palme ou de soya, associés à la déforestation des forêts tropicales.



Préserver la biodiversité en Afrique centrale

Les forêts denses et humides de d'Afrique centrale constituent le deuxième système forestier tropical de la planète, après l'Amazonie, et elles abritent une extraordinaire diversité faunistique, dont de nombreuses espèces rares de singes. Au cours de ces derniers 20 ans, le commerce de la "viande de buisson" est devenu la menace principale à leur survie. Sa rapide évolution s'est vue accélérée par le réseau routier, ouvert par des entreprises d'exploitation du bois, et qui s'étend jusqu'aux coins les plus reculés de la forêt.

Depuis 1992, la Commission européenne soutient le programme ECOFAC, une initiative régionale majeure de conservation des forêts, couvrant six pays en Centrafrique. Grâce au projet, 28.000 km² de forêts sont désormais gérés au titre d'aires protégées aménagées.

ECOFAC a également consacré des ressources considérables pour dégager des sources alternatives de revenus afin de réduire la pression cynégétique sur les populations de faune sauvage. Les activités d'écotourisme, fondées sur l'observation des grands singes, génèrent aujourd'hui d'importants retours financiers au bénéfice des populations locales. Les revenus émanant des chasses safari régulées sont directement répartis entre les communautés locales et injectés dans les initiatives de développement local et de gestion des zones de chasse.

<http://www.ecofac.org/>



© David Tipling/naturepl.com

L'UE est également le plus grand donateur d'aide au développement dans le monde. Sa politique de développement est conçue pour soulager la pauvreté mondiale au travers du dialogue politique, des relations commerciales, du libre échange et de l'aide au développement.

Bien que les problèmes environnementaux, comme la préservation de la biodiversité, fassent également l'objet de soutien, le processus de coopération au développement dépend fortement de la demande des pays, et pour l'heure, bien peu de pays ont, à ce jour, identifié, la biodiversité comme un secteur prioritaire de la coopération au développement. Toutefois, au titre de la nouvelle Politique d'aide au développement de l'UE (2007–2013), l'UE a promis d'apporter son soutien pour insérer la biodiversité dans ses programmes de coopération au développement avec des pays et régions individuelles.



© JBS/Nature/Wildlife

Plan d'action biodiversité

Le Plan d'action en faveur de la biodiversité plaide pour que la Communauté et les États membres renforcent l'efficacité de la Gouvernance Internationale en faveur de la biodiversité en :

- Faisant pression pour une mise en oeuvre effective à l'échelle mondiale de la Convention sur la diversité biologique (CBD) et autres accords internationaux liés à la biodiversité ;
- Renforçant l'intégration de la biodiversité dans des processus globaux dont les objectifs du millénaire pour le développement : par ex.: commerce international et la mitigation du changement climatique et les mesures d'adaptation ;
- Encourageant la promotion d'une gouvernance améliorée des océans visant à préserver la biodiversité marine.

Le Plan d'action en faveur de la biodiversité plaide également pour une réduction substantielle des effets du commerce international sur la biodiversité en :

- Identifiant les effets principaux du commerce de l'UE sur la biodiversité des pays tiers et en adoptant des mesures permettant de réduire de façon significative leur impact ;
- Favorisant les liens entre les accords de l'Organisation Mondiale du Commerce et les accords internationaux liés à la biodiversité et en encourageant la prise en compte de la biodiversité comme une « considération non commerciale » afin de contribuer à réduire les effets écologiques de la globalisation ;
- Promouvant la mise en oeuvre pleine et entière des principes directeurs de la CBD de Bonn sur l'Accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des bénéfices provenant de leur utilisation, et autres accords internationaux analogues ;
- Veillant à ce que les importations de bois émanent de sources durables, combattant l'exploitation illégale du bois et adoptant des mesures visant à prévenir, minimiser et/ou réduire la déforestation ;
- Veillant à ce que les accords de pêche bilatéraux ne détruisent ou ne dégradent les écosystèmes marins en dehors de l'UE ;
- Veillant à ce que la Convention sur le commerce international des espèces en danger (CITES) soit effectivement mise en oeuvre au sein de l'UE et que le commerce illicite d'espèces sauvages soit contrôlé.

En ce qui concerne les relations extérieures de l'UE et le développement à la coopération, le Plan d'action communautaire en faveur de la biodiversité préconise que :

- Des fonds adéquats soient réservés pour la biodiversité dans le cadre des Programmes de Stratégie de Pays ou de Région ;
- Les Profils Environnementaux de Pays sont systématiquement établis pour chaque Programme de Stratégie de Pays ou Région en vue d'aider à l'intégration des besoins de biodiversité dans ces programmes ;
- Les évaluations stratégiques de l'environnement (ESE) sont systématiquement conduites pour tous les programmes de Stratégie et les Évaluations de l'impact environnemental (EIE) sont conduites pour tous les projets de développement financés par l'UE en vue d'enrayer les effets négatifs sur la biodiversité ;
- Un fonds destiné au soutien, notamment, des projets de conservation en dehors de l'UE a été établi.



© David Kjaer/davidkjaer.com

Plan d'action Objectif 9 : Soutenir l'adaptation de la biodiversité au changement climatique



EN HAUT Trafic automobile : une source majeure des gaz à effet de serre.
EN HAUT À DROITE Inondations dévastatrices au RU, 2007. **EN BAS À DROITE** Renard arctique *Alopex lagopus* – l'une des premières victimes du changement climatique. **EN CARTOUCHE** Veiller sur les générations futures.

Biodiversité et changement climatique

Nous sommes entrés inéluctablement dans une période de changement climatique sans précédent. Contrairement aux fluctuations climatiques antérieures sur la planète, les changements auxquels nous assistons aujourd'hui sont principalement imputables à nos propres activités (à travers les émissions massives de gaz à effet de serre) et s'opèrent à un rythme accéléré.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit que les températures moyennes en surface sur la planète augmenteront de 2–6,4°C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux de l'ère pré-industrielle. Ceci ne signifie pas seulement que notre planète se réchauffe mais qu'elle expérimentera aussi des schémas climatiques plus extrêmes, allant de périodes étendues de sécheresse à des tempêtes et fortes précipitations graves et imprévisibles.

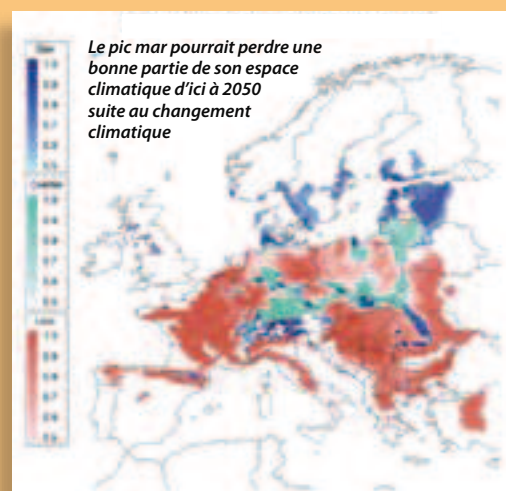
Les effets sur notre biodiversité et écosystèmes sont difficiles à prédire mais on s'attend à ce qu'ils soient considérables. Le cycle vital de nombreuses espèces floristiques et faunistiques étant étroitement lié aux saisons, les changements climatiques modifieront vraisemblablement leurs schémas de reproduction, voies de migration, époques de floraison, période de croissance, etc. ... Ceci pourrait

Le projet BRANCH

BRANCH – « Biodiversité, aménagement du territoire, changement climatique » – était un projet de trois ans (2004–2007) financé au titre du fonds européen INTERREG, visant à promouvoir l'importance de l'adaptation au changement climatique par le biais de systèmes d'aménagement du territoire. BRANCH a réuni les aménageurs du territoire, les élus et les scientifiques de l'Europe du nord-ouest afin de :

- Ré-examiner les politiques relatives à l'aménagement du territoire, recommander une nouvelle politique-cadre assurant plus de résilience à la biodiversité ;
- Modéliser les réponses de la vie sauvage au changement climatique en fonction de différents scénarios climatiques ;
- Élaborer des options d'aménagement du territoire et des outils d'aide à la diminution des effets du changement climatique sur les zones littorales ;
- Évaluer l'impact du changement climatique sur les écosystèmes terrestres et les réseaux écologiques ;
- Amener les parties prenantes à tenir compte de l'adaptation au changement climatique à tous les niveaux d'aménagement.

Les résultats du projet concluent que le paysage fragmenté d'Europe ne permettra pas aux nombreuses espèces de migrer dans des conditions climatiques favorables vers de nouvelles zones et mettent en lumière le besoin urgent d'intégrer la biodiversité aux procédures d'aménagement du territoire.



<http://www.branchproject.org/>



© Mark Taylor/naturepl.com

fragiliser leur lien avec leur milieu naturel, interrompre les chaînes alimentaires et finir par perturber l'équilibre fragile des espèces dans des écosystèmes entiers.

Les espèces s'efforceront de suivre le déplacement de leur "espace climatique" mais toutes sortes de raisons pourraient les en empêcher, à commencer par l'espace environnemental en dehors des zones protégées qui présente de nombreux obstacles au mouvement : routes, zones bâties, milieux agricoles ou sylvicoles de gestion intensive.

La biodiversité et le changement climatique sont étroitement liés. Des écosystèmes sains sont essentiels pour toute stratégie destinée à réduire ou à soutenir l'adaptation au changement climatique. À bien des égards, la biodiversité est notre assurance vie pour le futur.



© D.J. Cox/
Wildlife/nature

Plan d'action biodiversité

L'UE ouvre la voie dans la lutte contre le changement climatique. Son objectif global est de limiter à 2°C maximum au-delà des niveaux de l'ère pré-industrielle l'augmentation de la température annuelle moyenne dans le monde et d'atteindre une économie à faible émission de carbone.

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, la Commission européenne est en train d'élaborer une politique climatique et énergétique de plus grande portée pour l'Europe. L'objectif principal vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 20% par rapport à leurs niveaux de 1990 d'ici à 2020 – ou de 30% si d'autres pays industrialisés s'alignent sur cette même optique.

Les nouvelles propositions renforcent nettement l'utilisation des sources d'énergie renouvelable comme les éoliennes ou les panneaux ou la production de biomasse. Pour le moment, les renouvelables comptent pour 8,5% de la consommation d'énergie de l'UE. L'objectif est d'atteindre les 20% d'ici 2020, et en ce qui concerne les bios carburants d'atteindre les 10% sur l'essence et le diesel d'ici la même date.

Consciente des incidences potentielles du changement climatique sur la biodiversité, le **Plan d'action communautaire en faveur de la biodiversité** souscrit à ces nouvelles mesures ambitieuses et, de surcroît, plaide pour que les Etats membres et la Communauté :

- Reconnait le rôle moteur de la biodiversité et des écosystèmes dans la mitigation des effets et dans l'adaptation au changement climatique, par exemple en aidant à la diminution des inondations, la prévention de l'érosion ou l'absorption de gaz à effet de serre etc. ;
- S'assurent que toute mitigation ou adaptation des mesures adoptées en vue de combattre le changement climatique n'aura pas d'effet négatif sur la biodiversité. À cet égard, le livre vert de la Commission sur l'adaptation au changement climatique reconnaît l'importance vitale de maintenir des écosystèmes fonctionnels en bonne santé au centre de notre stratégie de lutte contre le changement climatique; ALARM « Évaluation des risques environnementaux à grande échelle pour la biodiversité » <http://www.alarmproject.net/alarm/> ;
- Veillent à ce que soit pleinement reconnu le lien entre le changement climatique et la biodiversité.

Le Plan d'action plaide également pour:

- Renforcer la résilience et la connectivité des réseaux de zones protégées, comme le réseau Natura 2000, afin qu'ils continuent à offrir des refuges sûrs aux espèces s'adaptant au changement climatique ;
- Aider activement la biodiversité européenne à s'adapter au changement climatique en élaborant un programme exhaustif d'actions prioritaires visant à préserver les espèces et les habitats les plus menacés.



© Niall Benvie/naturepl.com

Plan d'action objectif 10 : Renforcer notre base de connaissances



© Miffie/Anatureat



© KINA F. Hoogevoorst

EN HAUT Recherche sur le terrain, Guyanne française. **EN HOIT A DROITE** Marmottes des alpes, *Marmotta marmotta*. **EN BAS** Les bénévoles participent à l'inventaire des fleurs sauvages des prairies au pays de Galles.

Recherche européenne sur la biodiversité

Nos connaissances sur la biodiversité et sur le fonctionnement des écosystèmes sont encore relativement limitées malgré des décennies de recherche. Ce manque de connaissances ne doit pas être utilisé pour autant comme argument du non agir. Nous en savons assez pour savoir que les taux de diminution de la biodiversité sont plus élevés que jamais, que nos écosystèmes sont soumis à une pression considérable, et que par conséquent une approche de précaution doit être adoptée de toute urgence pour leur gestion et utilisation durable.

Approfondir notre compréhension de la biodiversité et des services écosystémiques est toutefois crucial si nous souhaitons affiner et améliorer nos réponses politiques dans l'avenir. En Europe, des programmes cadres européens successifs pour la recherche, le développement technologique et les actions pilotes ont contribué à améliorer nos connaissances. Ils ont aussi permis de mettre en place une approche communautaire de la recherche sur la biodiversité, l'affectation des sols et le changement climatique, d'où une meilleure interface science-politique.

Plan d'action biodiversité

Le Plan d'action en faveur de la biodiversité plaide pour que les Etats membres et la Communauté :

- Renforcent les activités de conseil scientifique indépendant et établissent un mécanisme permettant de combler les lacunes de l'interface science-politique ;
- Allouent des ressources financières adéquates à l'espace européen et national de la recherche sur la biodiversité au titre du nouveau programme cadre communautaire (PC7) et appuient les efforts de recherche sur l'état, l'évolution et la répartition des habitats et des espèces européens ;
- Consolident l'espace de recherche sur les pressions les plus importantes qui pèsent sur la biodiversité, élaborent et expérimentent les options de prévention et de mitigation ;
- Etablissent un espace européen de la recherche en biodiversité efficace et pertinent ;
- Etablissent des normes communes de données et des procédures d'assurance de la qualité garantissant l'interopérabilité des données et des inventaires pour la biodiversité au niveau national et européen.



© T. Dines/Pantifre

Mesures de soutien: Financement, gouvernance, partenariats, accroissement de la sensibilisation



EN HAUT Dans les écoles espagnoles, on passe par le jeu pour expliquer l'importance de la biodiversité. **EN BAS** Intervenants et panelistes lors de la conférence de haut niveau sur les "Entreprises et Biodiversité dans l'Union européenne" tenue à Lisbonne, Novembre 2007. <http://www.countdown2010.net/business/european-business-andbiodiversity-initiative>.



Impliquer tous les secteurs de la société

Afin de s'assurer que les objectifs et les cibles du Plan d'action en faveur de la biodiversité sont atteints, un financement adéquat est indispensable pour appuyer les différentes mesures en faveur de la biodiversité au travers des divers instruments financiers de l'UE et des Etats membres. La Communauté et les Etats membres devront également coordonner leurs activités pour garantir la cohérence et l'efficacité de l'approche pour la préservation de la biodiversité dans l'UE.

Enfin, nous ne pourrions atteindre l'objectif 2010 d'enrayer la perte de biodiversité que si tous les secteurs de la société – en allant des pouvoirs publics et du secteur industriel aux propriétaires des terrains concernés et aux individus appartenant au grand public – s'impliquent activement. À cet égard, l'un des objectifs du Plan d'action communautaire en faveur de la biodiversité est d'amener 10 millions d'européens à prendre une part active dans des initiatives de conservation d'ici à 2010 et d'engager activement les entreprises dans la lutte contre la perte de biodiversité.

Plan d'action biodiversité

Les mesures de soutien pour le Plan d'action en faveur de la biodiversité visent à :

- Assurer un financement adéquat du réseau Natura 2000 et de la biodiversité en dehors de Natura 2000 au titre des différents programmes financiers communautaires ;
- Renforcer le processus décisionnel de l'UE de sorte que tous les engagements pris en faveur de la biodiversité soient intégrés dans toutes les politiques communautaires et nationales et que les nouvelles initiatives soient dûment examinées, notamment leur impact potentiel sur la biodiversité. Une plus grande coordination et cohérence sera également encouragée entre les actions de la Communauté en faveur de la biodiversité et celles entreprises par les Etats membres ;
- Assurer la collaboration active de tous les groupes de partenaires clés dans la préservation de la biodiversité sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- Accroître la sensibilité et encourager la participation publique dans les initiatives de conservation de la biodiversité.





Suivi du mouvement des oiseaux à l'aide de la télémétrie.

Rapport sur l'état d'avancement d'ici à 2010 – et au-delà

Pour savoir si nous nous rapprochons de l'objectif 2010 d'enrayer la diminution de la biodiversité, il est essentiel que nous suivions à intervalles réguliers l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action en faveur de la biodiversité et assurions l'évaluation de son impact sur la biodiversité en Europe. Des mesures complémentaires pourront être prises si certains des objectifs ne sont pas atteints ou ne rencontrent pas les effets escomptés. À cet égard, la Commission européenne fera régulièrement rapport des avancées de la mise en œuvre du Plan d'action.

Mesurer l'impact du Plan d'action sur la biodiversité est tâche complexe. L'élaboration de 26 indicateurs européens de biodiversité 2010 pour aider à ce processus est en cours. L'avantage de ces « indicateurs » réside dans le fait qu'ils contribuent à condenser des séries de données complexes et souvent disparates. Elles sont, à bien des égards, analogues à la température ou aux jauges de carburant du cockpit d'un avion. Les jauges indiquent au pilote que l'avion fonctionne bien, ou en cas d'avarie, lui permettent de réagir immédiatement, sans avoir à entrer dans la complexité du mode de fonctionnement de l'avion.

De même, les indicateurs de biodiversité nous fournissent une série d'informations ciblées pouvant être utilisées soit individuellement soit collectivement, en vue de dégager un cadre consistant pour l'évaluation. Sur les 26 indicateurs de biodiversité en Europe, certains permettent d'identifier directement les incidences sur un élément constitutif de la biodiversité (par ex. l'état et l'évolution des espèces communes d'oiseaux inféodées aux espaces ruraux – voir encadré), alors que d'autres reflètent les menaces sur la biodiversité, l'utilisation durable et l'intégrité.

Enfants découvrant un nichoir, Norvège.

En plus de ces indicateurs, l'UE met en place un « système de feux de signalisation » pour déterminer si les 1.000 et quelques espèces ou 220 habitats d'intérêt communautaire protégés au titre des Directives Habitats et Oiseaux progressent vers un état de conservation favorable. Ceci permettra non seulement de déterminer l'impact de ces deux directives communautaires relatives à la préservation des habitats et espèces les plus importants mais fournira également une indication générale sur l'évolution de la biodiversité en Europe.

Enfin, consciente de la valeur de l'évaluation des Ecosystèmes du Millénaire 2000 conduite par les Nations Unies, l'Agence européenne pour l'environnement a lancé, en 2007, un projet EURECA sur l'évaluation des écosystèmes en Europe. L'Évaluation sera publiée en 2012.



Sterne pierregarin, *Sterna hirundo*.

Indicateurs européens de biodiversité 2010

État et évolution des éléments constitutifs de la diversité écologique

1. Abondance et répartition de certaines espèces (par ex. oiseaux, papillons)
2. Modification de l'état des espèces menacées
3. Modification de l'état des espèces protégées d'intérêt communautaire
4. Évolution de l'étendue des écosystèmes
5. Évolution des habitats d'intérêt communautaire
6. Évolution de la diversité génétique des races domestiques (bétail, plantes cultivées)
7. Étendue des zones protégées désignées sur le plan national
8. Étendue des sites Natura 2000

Menaces qui pèsent sur la biodiversité

9. Charge critique pour les dépôts d'azote excédentaire
10. Évolution des espèces allogènes envahissantes en Europe
11. Incidences du changement climatique sur les espèces sensibles aux niveaux de températures

Intégrité de l'écosystème, biens et services

12. Indice trophique marin des mers européennes
13. Fragmentation des zones naturelles et semi-naturelles
14. Fragmentation des systèmes fluviaux
15. Niveau des nutriments dans les eaux transitionnelles, côtières et marines
16. Qualité de l'eau douce

Utilisation durable

17. Couvert forestier bénéficiant d'une gestion durable
18. Volume de bois mort dans les forêts
19. Bilan azoté dans l'agriculture
20. Zones recevant des aides pour protéger la biodiversité
21. Etat des stocks halieutiques européens d'intérêt commercial
22. Qualité des eaux d'épandage résultant de la pisciculture
23. Empreinte écologique des pays européens sur le reste du monde

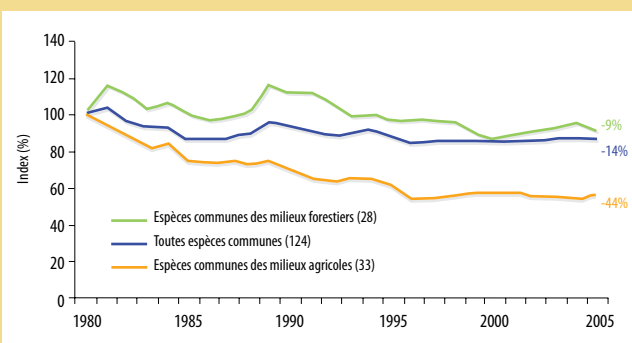
Divers

24. Applications patentes fondées sur les ressources génétiques
25. Financement de la gestion de la biodiversité
26. Sensibilisation du public et participation

L'indicateur " Oiseaux communs "

Les oiseaux constituent d'excellents baromètres de la santé de notre environnement : ils sont présents dans une vaste panoplie d'habitats, reflètent les changements chez les autres animaux et plantes, sont sensibles à la dégradation du milieu et sont appréciés par le public. Ils sont également relativement faciles à observer et font l'objet d'une longue tradition de suivi à travers l'Europe. C'est pourquoi, ils ont été sélectionnés comme indicateur clé, non seulement de l'état de la biodiversité en Europe mais aussi des avancées ou non vers les objectifs de développement durable.

Le programme pan-européen de suivi des oiseaux communs (PECBM) est conduit simultanément par BirdLife International et le Conseil pour le recensement des oiseaux communs (EBCC), avec le soutien de Statistics Netherlands. Ce programme collationne des données nationales sur 124 espèces d'oiseaux communs recueillies auprès de 20 pays européens par un réseau européen d'ornithologistes. L'indicateur « Oiseaux communs » révèle en un clin d'oeil l'état général de l'environnement et des types d'habitats clés dans l'Union européenne. Il ressort de l'étude la plus récente (2007) que les effectifs des populations d'oiseaux communs liés aux espaces agricoles en Europe ont enregistré un brusque déclin au cours des deux dernières décennies, alors que les espèces d'oiseaux communs liés aux espaces forestiers et les espèces généralistes ont décliné plus modérément.



EBCC/RSPB/BirdLife/Statistics Netherlands

